



CONSEIL NATIONAL

24 et 25 octobre 2024 – Gennevilliers

Résolution

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres FO, réuni à Gennevilliers les 24 et 25 octobre 2024, **réaffirme** son indépendance vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques, conformément à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant. **Le Conseil National rappelle** l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité, garants de l'égalité en droit.

Le Conseil National estime que tout doit être mis en œuvre pour mettre fin à tous les conflits armés et à toutes les guerres. **Le Conseil National appelle** au cessez-le-feu immédiat et à l'arrêt de tous les massacres, comme ceux qui touchent aujourd'hui diverses populations, notamment celui des peuples ukrainien, palestinien et libanais par des bombardements visant méthodiquement la population civile. Stop au massacre – Arrêt du génocide – Arrêt des livraisons d'armes – Cessez-le-feu immédiat – Libération immédiate de tous les otages et prisonniers.

Le Conseil National, conformément aux traditions les plus fortes de notre Confédération, **se tient** aux côtés des populations russe et ukrainienne qui perdent la vie tous les jours. **Le Conseil National ne se tient pas** du côté des pourvoyeurs de guerre ni de ceux qui remettent en cause les libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants.

Le Conseil National condamne la volonté gouvernementale de mettre en place une politique d'économie de guerre avec une loi de programmation de 413 milliards. **Il dénonce** le financement de cette politique par la destruction des services publics, le blocage des rémunérations et la destruction des acquis sociaux.

Le Conseil National condamne et s'opposera par tous les moyens au projet de loi de finance du gouvernement Barnier/Macron qui voudrait trouver 60 milliards en supprimant des moyens pour les services et opérateurs publics. Ce sont les assurés sociaux et, plus généralement, la population la plus précarisée qui en paierait à nouveau le prix fort.

Le Conseil National condamne toutes les répressions contre les droits des jeunes, des travailleurs et des militants syndicalistes se mobilisant pour la paix. **Il condamne** toute répression judiciaire et disciplinaire contre ceux qui utilisent leur liberté d'expression pour exprimer leur opposition à la guerre.

Il dénonce le risque de militarisation croissante de la jeunesse au travers, par exemple, du Service national universel.

Salaires

Dans un contexte inflationniste qui perdure, et afin de permettre de vivre dignement, **le Conseil National revendique** l'augmentation générale des salaires et traitements, ainsi que celle des retraites, pensions, allocations, *minima* sociaux et bourses étudiantes.

Le Conseil National rappelle que le salaire reste le seul élément de rémunération pérenne, parce qu'alimentant aussi le salaire différé, à la différence des autres dispositifs de rémunération. **Il revendique**

le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, seul susceptible d'éviter de nouvelles pertes de pouvoir d'achat difficiles pour l'ensemble des travailleurs. **Il réaffirme** son attachement à la branche professionnelle et son rôle de négociation des salaires *minima* hiérarchiques.

Le Conseil National dénonce le détournement de la négociation collective (convention collective, classification d'emplois, salaires *minima* hiérarchiques), prétexte pour revenir sur les acquis des salariés, baisser les rémunérations et dégrader les conditions de travail et plus globalement pour les employeurs, réaliser des économies sur le dos des salariés. **Le Conseil National s'oppose** à de telles pratiques.

Le Conseil National revendique une égalité de traitement et de droits pour l'ensemble des salariés. **Il condamne** toute discrimination et toute atteinte visant à remettre en cause les dispositions pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil National rappelle son exigence de voir aboutir dès maintenant son mot d'ordre : « à travail égal, salaire égal » !

Le Conseil National condamne la simplification du bulletin de salaire qui vise à faire disparaître toutes les lignes relatives au salaire différé, à l'origine du financement de notre système de protection sociale, **et demande** le rétablissement du bulletin de salaire dans son intégralité.

Protection sociale et Retraites

Le Conseil National revendique le rétablissement des clauses de désignation dans le cadre des accords de branche relatifs aux complémentaires santé et prévoyance.

Le Conseil National dénonce le projet gouvernemental du PLFSS 2025 qui entraînerait l'accélération du désengagement des remboursements de la Sécurité sociale, l'augmentation des taxes sur les complémentaires santé par injonction du gouvernement et l'augmentation des frais de santé. Ces effets cumulés entraîneront une augmentation du reste à charge ainsi que des cotisations pour les adhérents. Il en va de même pour les services de soins et d'accompagnement mutualistes qui verront leurs dotations budgétaires des tiers financeurs baisser considérablement, entraînant possiblement des fermetures de structures et des suppressions de postes.

Inadmissible **pour le Conseil National**, ce n'est pas aux salariés de payer leurs dettes.

Le Conseil National se félicite de l'abandon des projets de transfert des cotisations vers l'ACOSS et de retraite universelle.

Le Conseil National condamne les diverses tentatives de l'Etat visant à mettre la main sur les réserves de l'AGIRC-ARRCO pour financer ses propres décisions.

Le Conseil National s'opposera à toute remise en cause du régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO et de sa gestion paritaire.

Le Conseil National s'oppose au report de la revalorisation des retraites de base de 6 mois, et revendique une augmentation au minimum au niveau de l'inflation pour tous les retraités au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil National condamne fermement le transfert organisé des missions des agents de France Travail à des officines privées en leur permettant de déployer des méthodes particulièrement musclées et coercitives envers les demandeurs d'emploi.

Le Conseil National reste opposé à la création de France Travail, outil de la loi pour le plein emploi conçu pour l'abaissement du coût du travail et la casse de l'assurance chômage. **Il condamne** l'instauration d'une main d'œuvre gratuite constituée, entre autres, par les bénéficiaires du RSA.

Il dénonce les politiques gouvernementales qui s'accroissent, s'amplifient et se durcissent, notamment chez France Travail, par la suppression prévue de 2 900 ETPT¹ liée pour partie à l'intelligence artificielle, et de 500 ETPT, soit plus de 800 postes, inscrits dans le projet de loi de Finances 2025.

Le Conseil National réaffirme son opposition à toute baisse d'effectifs contribuant à la souffrance au travail et revendique sa hausse.

Le Conseil National revendique l'agrément de la convention d'assurance chômage signée le 28/11/2023.

Le Conseil National revendique le rétablissement des cotisations salariales et le maintien des cotisations patronales afin de revenir aux fondements du paritarisme, contre l'étatisation de la Sécurité sociale. C'est pourquoi **le Conseil National continue** d'exiger l'abrogation de la CSG et CRDS.

Le Conseil National condamne la suppression de la cotisation assurance chômage, au prétexte d'amélioration du pouvoir d'achat, qui autorise l'Etat à cadrer l'indemnisation chômage.

Le Conseil National s'oppose à un régime de protection sociale universel.

Le Conseil National s'oppose à toute velléité d'intégration du régime de protection sociale agricole, MSA, deuxième régime de protection sociale en France, au sein du régime général de Sécurité sociale.

Le Conseil National condamne les COG (conventions d'objectifs et de gestion) et toute la politique d'économies réalisées sur le fonctionnement des organismes de Sécurité sociale (suppressions de postes, fermetures d'accueils, externalisations informatiques) qui empêchent davantage les assurés d'avoir accès à leurs droits.

Le Conseil National constate que le montant des exonérations de cotisations patronales s'amplifie, d'année en année, et sera vraisemblablement d'environ 80 milliards € pour 2024, le tout sans aucune contrepartie. Ainsi, les différentes mesures d'exonération prises par le gouvernement conduisent à une accélération de la remise en cause du financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation.

Le Conseil National exige l'abandon de toutes les mesures visant à remettre en cause le financement de la Sécurité sociale par les cotisations.

Le Conseil National réaffirme sa revendication d'arrêt des exonérations plus que jamais d'actualité au moment où les pires attaques se poursuivent contre la Sécurité sociale au nom des économies à réaliser.

Le Conseil National dénonce le plan du gouvernement Barnier de réaliser un plan d'austérité drastique de 60 milliards d'euros d'économies dans le budget 2025, impactant principalement les services publics, et la Sécurité sociale à hauteur de 16 milliards (ALD, handicapés, indemnités journalières, augmentation du nombre de jours de carence...).

Ainsi, **le Conseil National s'oppose** à la destruction programmée du service médical de la Sécurité sociale. Cette restructuration fait peser de lourdes menaces sur les assurés, au niveau du secret médical comme sur la prise en charge des arrêts maladie, ainsi que sur le devenir de son personnel.

La suppression du service médical constitue une atteinte, sans précédent, à la Sécurité sociale de 1945.

De même, **le Conseil National condamne** le transfert des centres de santé des CPAM aux UGECAM². En effet, si les UGECAM font partie de l'assurance maladie, elles sont toutefois sous la tutelle des Agences

¹ Equivalent temps plein travaillé

² Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie

régionales de santé (ARS) comme les hôpitaux et doivent répondre, à ce titre, aux règles comptables de ces dernières. Ainsi, ce transfert est en réalité la programmation, à plus ou moins long terme, de leur fermeture dans un contexte où l'accès aux soins de qualité sans dépassement d'honoraires est de plus en plus compliqué.

Le Conseil National dénonce les dispositions de l'article 6 de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 23 avril 2024 relatif aux reconversions professionnelles qui prévoient un mécanisme de mutualisation des indemnités de licenciement pour inaptitude concernant les salariés de 55 ans et plus.

Il s'agirait de créer une ligne budgétaire au sein de la branche AT-MP afin que le paiement de ces indemnités soit pris en charge par la Sécurité sociale en lieu et place des employeurs. Ce n'est pas le rôle de la Sécurité sociale, d'autant que cela contribue au pillage des cotisations.

Le Conseil National n'abandonnera pas le combat contre la casse de notre système de retraites et de tous nos avantages acquis de haute lutte.

Le Conseil National exige l'abrogation totale de la réforme des retraites de 2023.

Le Conseil National revendique le retour au départ à la retraite à 60 ans à taux plein basé sur les dix meilleures années.

Le Conseil National exige le maintien de tous les régimes de retraite des salariés : régime général, régime agricole, code des pensions civiles et militaires, ainsi que l'AGIRC-ARRCO et le retour à tous les régimes spéciaux.

Il rappelle son attachement à la retraite par répartition.

Emploi, formation professionnelle et justice sociale

Le Conseil National condamne la politique de destruction d'emplois grâce à une législation permissive sur les licenciements économiques, ainsi que le plafonnement des indemnités de licenciement.

Le Conseil National revendique des investissements massifs pour tous les secteurs, y compris dans la fonction publique, et ce, de toute urgence.

L'enjeu de l'IA ne doit pas être le prétexte à la destruction des emplois et **le Conseil National rappelle** que l'IA doit être au service du progrès social.

Le Conseil National réaffirme, en outre, que les aides publiques aux entreprises doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois, à l'augmentation des salaires, à l'amélioration des conditions de travail, aux investissements productifs, aux relocalisations et au respect de l'ensemble des normes légales et conventionnelles. **Le Conseil National revendique** le remboursement intégral des sommes versées sans contrepartie ou dont la contrepartie n'a pas été respectée.

Le Conseil National dénonce et condamne tous les statuts précaires dans toutes les branches, notamment les intérimaires, les CDI intérimaires, le recours à toute forme d'ubérisation, de flexibilité du travail, le temps partiel subi...

Le Conseil National rappelle, à ce titre, que l'amélioration du taux d'emploi et de l'égalité de traitement des femmes, des salariés en situation de handicap est une priorité pour plus de justice sociale. **Le Conseil National dénonce** la diminution du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées raboté de 20 % en 2025 (AGEFIPH).

Le Conseil National exige le retour à une réparation totale du préjudice du salarié en cas de licenciement et l'abrogation des barèmes Macron.

Le Conseil National exige le retour à une gestion paritaire de la formation professionnelle, garantissant à chaque salarié l'accès à une formation professionnalisante, certifiante, qualifiante et assurant un emploi stable.

Le Conseil National rejette l'instauration d'un reste à charge CPF (compte personnel de formation), **et revendique** le renforcement du Conseil en Evolution Professionnelle. **Le Conseil National déplore** ce recul conséquent d'un droit acquis à la formation. C'est un nouveau racket qui va conduire certaines personnes à renoncer à ce droit légitime !

Le Conseil National dénonce le silence assourdissant du gouvernement et des médias concernant le plus grand plan social depuis 40 ans, avec plus de 10 000 salariés de la société MILEE (ex-ADREXO). Alors qu'il s'agit de salariés le plus souvent précaires travaillant à temps partiel, ceux-ci ont le plus grand mal à obtenir leur indemnité de licenciement et leur attestation France Travail.

Conditions de travail

La remise en cause des dispositions protectrices du contrat de travail individuel du salarié, l'affaiblissement des conventions collectives et de la négociation de branche, les nombreuses suppressions de postes et les nouvelles formes d'organisation du travail ont pour conséquence une inacceptable et dangereuse détérioration des conditions de travail, avec une augmentation des arrêts maladie, des accidents du travail, de leur fréquence et de leur gravité.

Le Conseil National dénonce la politique des employeurs et des pouvoirs publics en matière de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles trop souvent contestés. **Le Conseil National rappelle** le nombre croissant d'inaptitudes professionnelles, de tentatives de suicide et, pire, de décès au travail.

Le Conseil National réaffirme l'importance des services de prévention et de santé au travail, avec les moyens associés. **Le Conseil National revendique** le rétablissement d'une véritable médecine du travail indépendante et protectrice des salariés.

Pour améliorer la situation des travailleurs le plus rapidement possible, **le Conseil National revendique** l'extension du tableau des maladies professionnelles aux risques psycho-sociaux. **Le Conseil National condamne** toutes les formes de harcèlement, les violences sexistes et sexuelles que subissent les salariés en entreprise et plus particulièrement les femmes.

Le Conseil National apporte son soutien indéfectible aux syndicats et aux travailleurs mobilisés contre les risques professionnels. **La revendication du Conseil National** d'assurer une amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail passe par un retour des CHSCT plus que jamais prioritaire et par le renforcement de l'inspection du travail.

Le Conseil National rappelle son attachement au repos dominical et aux deux jours de repos consécutifs dont le dimanche, **et dénonce** toutes les dérogations abusives. Cette atteinte aux droits des salariés les expose à sacrifier toujours plus leur vie personnelle au seul profit du patronat.

Le Conseil National condamne l'absence du contrôle de la charge de travail par les employeurs.

Le Conseil National refuse toute augmentation du temps de travail ainsi que le recours au forfait jours.

Liberté syndicale et droit de grève

Le Conseil National exige le rétablissement, dans le code du travail, de la libre présentation des candidats aux élections professionnelles et désignation des délégués syndicaux, garantissant la liberté de revendiquer, de négocier et de contracter. **Il exige** l'abrogation de toutes les lois et de tous les décrets liberticides (sur la représentativité syndicale et sur le fichage des militants syndicaux...).

Le Conseil National s'oppose à toute tentative de supprimer l'exclusivité qu'ont les syndicats de présenter des listes au premier tour des élections professionnelles **et exige** le retrait de la limitation du nombre de mandats successifs.

Le Conseil National s'oppose à toute velléité de réforme, notamment celles visant à remonter les seuils d'effectifs pour la mise en place des CSE, les seuils de représentativité en entreprise pour la désignation des délégués syndicaux et en branche pour la détermination de la représentativité des organisations syndicales au niveau national.

Le Conseil National s'opposera à ce projet qui est une volonté du gouvernement de détruire les organisations syndicales qui constituent le principal outil de défense des intérêts des travailleurs.

Le Conseil National condamne les tentatives du gouvernement pour remettre en cause le droit de grève.

Il condamne toute répression contre les militants syndicaux, ainsi que toute discrimination syndicale.

Développement et syndicalisation

Plus que jamais, nous, syndicats de la FEC FO, sommes déterminés à renforcer l'organisation des salariés dans nos syndicats et poursuivre sans relâche notre action syndicale.

Le Conseil National affirme que le développement est un axe prioritaire pour notre organisation syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et nécessaire au rapport de force. La mobilisation de l'ensemble des militantes et militants doit permettre d'améliorer notre représentation syndicale à travers toutes les élections à venir (CSE, chambres d'agriculture, TPE, délégués MSA).

Le Conseil National appelle tous les camarades de la FEC futurs retraités et retraités à continuer d'adhérer à l'Organisation pour participer et aider au développement de FO.

Le Conseil National donne mandat à la Fédération pour mettre en œuvre toutes décisions et actions favorisant l'augmentation du nombre d'implantations et d'adhésions.

En conclusion :

Le Conseil National appelle tous ses militants, après le meeting du 26 octobre, à continuer la mobilisation et construire le rapport de force, pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires.

VIVE LA PAIX ! VIVE LA LIBERTE ! VIVE LA FEC FO ! VIVE FORCE OUVRIERE !

Gennevilliers, le 25 octobre 2024
Adoptée à l'unanimité et trois abstentions